



Hierges Info

Permanences en Mairie
Le Maire reçoit tous les jours
en mairie sur rendez-vous
Téléphone: 03 24 41 75 94

Reconnaissance de catastrophe naturelle :

Suite aux inondations et coulées de boue survenues du 13 au 16 juillet 2021, la Commune de HIERGES a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Les victimes qui souhaitent déclarer à leurs assureurs tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie « catastrophe naturelle » ont 10 jours pour le faire à compter du 01 août 2021, c'est-à-dire jusqu'au 10 août.

L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à fournir à l'assurance est disponible en Mairie.

Jonquière :

Suite à la montée des eaux, le lit de la Jonquière a subi des modifications. Nous demandons l'appui technique de la Police de l'eau afin de prévoir les travaux adéquats.

Un groupe de travail sera proposé prochainement pour les riverains propriétaires qui seront amenés à aménager les berges.

Les Vi'Moteux d'la Pointe :

Le club nous informe qu'un défilé de voitures anciennes passera par le village de HIERGES le dimanche 08 août 2021 dans la matinée pour notre plus grand plaisir.

Votre avis vous intéresse :

Nous souhaitons faire revivre les cloches de l'Eglise Saint Jean Baptiste : sonnerie de l'heure, volée...

Merci de faire parvenir vos avis et réflexions en Mairie

L'IDEAL :

Nous vous annonçons l'ouverture de la brasserie l'Idéal, située RD 8051 à HIERGES. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite.

Accueil en Mairie :

La Mairie sera fermée au public du 09 août au 02 septembre 2021. Nous sommes joignables au 06.08.85.37.71 ou sur mairie.hierges@wanadoo.fr

Bonnes Vacances à tous